



Entrée au collège des visiteurs

publié le 14/01/2021

Madame, monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les mesures mises en place ou à venir qui concernent **l'accueil des personnes extérieures à l'établissement**.

Ces dernières (**parents, stagiaires ponctuels, intervenants, entreprises...**) doivent passer par l'accueil afin notamment de compléter le registre idoine. A l'occasion de ce passage, l'agent d'accueil remet à chaque visiteur une étiquette autocollante sur laquelle est spécifiée sa qualité. Ainsi, chacun pourra, au gré de ses déplacements au sein de l'établissement, identifier la qualité des personnes extérieures au collège qu'il rencontrera.

En outre, le collège va se porter acquéreur d'un support visuel suffisamment conséquent afin que tous les visiteurs aient bien à l'esprit que le passage par l'accueil est obligatoire et ce quel que soit le motif de la visite.

Parallèlement, les services du département vont être prochainement saisis afin d'étudier la mise en place d'une entrée spéciale visiteur.

Enfin, le règlement intérieur sera modifié en conséquence de ce qui précède.

Cordialement.

L'équipe de direction.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.